Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2018





Délibération n° 1	Conseil Municipal du Mercredi 14 novembre 2018
Direction Générale des Services	Domaine de compétence :
	7.5 Subventions

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents: 27

Membres ayant donné pouvoir: 4

Membre(s) excusé(s): 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) excusé (s): 0

**Absent (s) non excusé(s):** 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

Votants: 31.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'Association des Maires de l'Aude et du Département de l'Aude en faveur des sinistrés de l'Aude

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'Association des Maires de l'Aude et du Département de l'Aude en faveur des sinistrés de l'Aude

Le lundi 15 octobre 2018 restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des Audois et Audoises. Près de 20 ans après, l'histoire se répète et le Département de l'Aude paie à nouveau un lourd tribut à ces inondations dévastatrices et imprévisibles.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité

lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux Maires sinistrés.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 200€ au Département de l'Aude pour soutenir son action auprès de ses sinistrés.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 – article 6574.

La délibération est adoptée par 31 voix pour

Vu pour être affiché le 16 novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.